

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [deschenest1-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f343ebdbf57ff9061afdb9d3>

Date d'obtention : 2025-02-24 14:46:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je rencontre l'élève qui me rapporte l'information, suite à ces réponses à la grille d'évaluation je rencontre les autres s'il y a lieu et qu'ils ne sont pas instigateurs. Une fois les grilles compléter, si les versions sont similaire et qu'il y a présence d'acte malveillant je rencontre l'élève en question lui dire nos interventions et confisquer son cellulaire puis téléphoner à la police, aux parents d'élèves impliqués. Remettre le cellulaire aux policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de faire preuve de bienveillance, de réagir calmement et prendre le temps de bien comprendre la situation qui nous ai expliquer. Rencontrer les élèves et déclencher la trousse SEXTO s'il y a lieux. Impliquer la direction et les parents.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle de rencontrer l'instigateur, de lui expliquer les interventions et surtout de lui CONFISQUER son cellulaire, souvent dans mes tâches d'intervenantes scolaire je dois confisquer des cellulaires car en salle de classe ceux-ci sont interdit et certains des adolescents de 14 ans décide de quitter le terrain de l'école au lieu de me remettre leur cellulaire pour la journée, je n'imagine même pas s'il fallait que je leur dise que c'est pour remettre à la police suite a des activités malveillantes.